

VILLE DE BÈGLES

GRANDIR À BÈGLES

De la naissance au C.M2



© Jean-Maurice Chacun



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr

Edito



**Clément
Rossignol Puech**
*Maire de Bègles et vice-
président de Bordeaux
Métropole*



**Vincent
Boivin**
*Élu adjoint
à l'Éducation*



Cathy Cami
*Éluée adjointe à la petite
enfance, l'enfance et
la parentalité*

Vos enfants seront de ceux qui feront Bègles demain. C'est pour cela que nous mettons beaucoup de moyens et d'énergie, tant humain que matériel, pour les accompagner tout au long de leur enfance et vous aider dans votre rôle de premier éducateur.

À chaque moment de la vie d'un jeune béglais, la Ville est présente, des propositions de la petite enfance (crèche, récré, malin, LAEP...), aux écoles maternelles et élémentaires sur les temps périscolaires et extrascolaires. Même au collège, ils rencontrent sur les temps périscolaires les éducateurs de la Ville.

Nous sommes des plus exigeants quant à la qualité des propositions pédagogiques faites à vos enfants, car elles contribuent à la construction de leur personnalité.

Ce sont plus de 180 agents municipaux qui accompagnent vos enfants sur les différents temps de la journée, la prise des repas, l'animation, l'entretien des

bâtiments. Ensemble et aux côtés des enseignants dans les écoles, ils déploient des trésors de savoir-faire. Nos équipes sont là également pour vous soutenir sur la parentalité.

L'ouverture de la MEP (Maison de l'enfant et des parents) illustre parfaitement notre ambition de créer une réelle continuité éducative : ce lieu est un espace ressource pour vous, parents, mais aussi pour tous les professionnels de l'enfance et de l'éducation.

Enfin, grâce à vous et dans notre volonté commune de permettre à vos enfants de devenir des Béglais épanouis, notre projet éducatif de territoire coordonne les actions de la ville et de l'ensemble des partenaires à destination des enfants et des jeunes du territoire de 0 à 25 ans pour répondre aux enjeux de notre époque.

Ambitieux et engagés auprès de vous, nous espérons que cette brochure répondra à vos besoins et à ceux de votre enfant.

— Sommaire

01.

GRANDIR À BÈGLES

- P.4** Le projet éducatif de territoire
- P.5** La Maison de l'Enfant et des Parents

02.

PETITE ENFANCE

- P.6** Les différents modes d'accueil
- P.8** Les inscriptions en crèche
- P.8** Le Relais Petite Enfance
- P.9** Le dispositif Horaires Atypiques

03.

ENFANCE

- P.10** Les écoles primaires
- P.11** Les rythmes scolaires
- P.12** Les services périscolaires
- P.13** Les inscriptions Éducapass
- P.14** L'accompagnement à la scolarité
- P.15** Le Conseil Municipal des Jeunes

04.

À PARTIR DE LA 6^{ÈME}

- P.16** Les collègues
- P.17** L'animation jeunesse
- P.17** L'information jeunesse

05.

LOISIRS

- P.18** L'accueil de loisirs pendant les vacances
- P.19** L'accueil de loisirs le mercredi après-midi
- P.19** Les réservations pour les accueils de loisirs
- P.19** La ludothèque et la joujouthèque
- P.19** Les aires de jeux
- P.20** L'offre culturelle du territoire
- P.21** La carte jeune
- P.22** L'offre sportive du territoire

06.

PARENTALITÉ

- P.23** Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Récré Malin »
- P.23** Les actions parentalité de la Maison de l'Enfant et des Parents
- P.24** Les rdvs du Centre social et culturel L'Estey
- P.24** L'accompagnement des jeunes et des parents

07.

P.25 ANNUAIRE



GRANDIR À BÈGLES



LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

La Ville de Bègles a mis en place un projet éducatif de territoire (PEDT), qui permet de **coordonner les actions menées à Bègles pour les jeunes de 0 à 25 ans** dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la vie étudiante, mais aussi de la culture, du sport, du développement durable, de la restauration scolaire, de la réussite éducative, de la solidarité et du handicap.

Le nouveau PEDT 2023-2025 a pour ambition de positionner l'enfant et le jeune au cœur du projet, avec 7 axes principaux :

- Développer une offre d'accueil de qualité, diversifiée et accessible à tous les publics.
- Permettre à chaque enfant et à chaque jeune de développer ses potentialités et de prendre confiance en lui pour l'aider à trouver sa place dans le monde qui l'entoure.
- Favoriser l'inclusion, lutter contre toutes les formes de discrimination et accompagner les fragilités.
- Aider les enfants et les jeunes à réduire leur impact sur l'environnement.
- Donner les clés aux enfants et aux parents pour appréhender le monde numérique d'aujourd'hui et de demain.
- Soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant.
- Accompagner les enfants et les jeunes à prendre soin d'eux.

LA MAISON DE L'ENFANT ET DES PARENTS

La Maison de l'Enfant et des Parents a ouvert ses portes en janvier 2023 pour **les parents, les enfants et les professionnels** de la petite enfance, l'enfance et la parentalité. Elle regroupe le service petite enfance et parentalité, l'accueil de la direction de la continuité éducative et la régie Educapass.

La Maison de l'Enfant et des Parents permet aux familles ayant des enfants de 0 à 12 ans de **réaliser toutes leurs démarches** pour la recherche d'un mode d'accueil Petite Enfance, les inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires, l'accompagnement de l'inclusion des enfants en situation de handicap...

Ce lieu est également un **espace d'information et de ressources** pour les parents et les professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et propose de la documentation, des temps de formation, des rencontres pluridisciplinaires, des réunions de coordination, ...

Enfin, la Maison de l'Enfant et des Parents accueille des permanences comme le Lieu d'Accueil Enfants Parents « Récré Malin » ou les ateliers du Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles, ainsi qu'une programmation de rendez-vous sur les questions de parentalité : des animations, telles que le café des futurs parents, des expositions ou encore des conférences, sont proposées tout au long de l'année en lien avec les partenaires du territoire.



> Retrouvez l'adresse et les contacts de la MEP sur l'annuaire à la fin du guide.



PETITE ENFANCE

LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Le territoire béglais compte différents modes d'accueil, **adaptés aux besoins du jeune enfant** et permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. L'accueil des enfants peut être individuel, assuré par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, ou bien collectif au sein d'un groupe d'enfants, dans un établissement.

L'accueil collectif en crèche

À Bègles, **12 établissements** (dont 7 municipaux ou partenaires de la Ville) **accueillent les enfants** de la fin du congé maternité à l'entrée à l'école. Les capacités d'accueil varient de **12 à 46 places** et tous les établissements s'appuient sur un projet d'établissement et un règlement de fonctionnement validés par les services du Département et de la CAF. Les enfants sont accueillis dans les crèches par des équipes pluridisciplinaires de professionnels de la petite enfance, placées sous l'autorité de la direction de l'établissement. Le nombre et la qualification de ces professionnels sont réglementés. Les horaires d'ouverture changent d'une structure à l'autre.



LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE ACCUELLIS EN CRÈCHE DE FAÇON RÉGULIÈRE OU OCCASIONNELLE :

- **L'accueil régulier** fait l'objet d'un contrat passé entre la crèche et les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant si les situations familiales et professionnelles restent inchangées. Cela peut être un accueil à temps plein (5 jours) ou à temps partiel (moins de 5 jours), mais il est le même chaque semaine (sauf en cas d'activité professionnelle sur planning tournant). Les besoins d'accueil de la famille sont connus à l'avance et récurrents.
- **L'accueil occasionnel** est adapté aux familles qui n'ont pas de besoin d'accueil récurrent. L'enfant fréquente alors la crèche en fonction des demandes des parents et des disponibilités de la structure.

> Retrouvez la liste des structures et les contacts sur l'annuaire à la fin du guide.

L'accueil individuel auprès d'une assistante maternelle agréée...

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille de 1 à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une Maison d'Assistants Maternelles (MAM). La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du Département et avoir suivi une formation obligatoire.

Les assistantes maternelles sont accompagnées au quotidien dans l'exercice de leur métier par le service Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de la Gironde et par le Relais Petite Enfance (RPE) de la Ville de Bègles.



...au domicile d'une assistante maternelle agréée

L'assistante maternelle est employée par les parents et propose un environnement paisible particulièrement adapté au rythme du jeune enfant. Celui-ci s'éveille et se socialise au sein d'un petit groupe. Proximité avec le domicile familial, horaires d'accueil souples, fragilité médicale de l'enfant... Recourir à une assistante maternelle répond aux besoins de nombreux parents.

...en Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) permettent à des assistantes maternelles de se regrouper pour exercer leur métier dans un lieu autre que le domicile. Ainsi, une MAM peut regrouper jusqu'à 4 assistantes maternelles, pouvant accueillir chacun au plus 4 enfants simultanément, soit un maximum de 16 enfants. Dans la très grande majorité des cas, la MAM se constitue en association mais chaque professionnel reste employé des parents des enfants dont il a la charge. L'accueil en MAM est donc individuel, même si son cadre est davantage collectif.

> Retrouver les disponibilités des assistantes maternelles sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet de la Ville.





LES INSCRIPTIONS EN CRÈCHE

La Ville de Bègles a simplifié le parcours des familles en mettant en place **une seule et même démarche** pour l'ensemble des structures collectives ayant des places soutenues financièrement par la Ville de Bègles.

Pour cela il suffit, au-delà de 4 mois de grossesse, de participer à une **réunion d'information collective** sur l'Offre d'Accueil Petite Enfance proposée sur le territoire : « Les Rendez-Vous de la Petite Enfance ». Au terme de cette réunion, si vous souhaitez obtenir une place en crèche, il vous sera alors remis un dossier d'inscription en liste d'attente que vous remplirez par la suite lors d'un entretien individuel avec un animateur du Relais Petite Enfance.

Le temps d'attente pour une éventuelle attribution de place en crèche est très variable en fonction de la date de naissance de l'enfant, de la date d'entrée souhaitée et du nombre de places disponibles. **L'ensemble des dossiers est étudié une fois par an, au printemps**, lors de la commission qui attribue des places pour le mois de septembre.

> *Retrouver le règlement de la commission d'attribution des places en crèche sur le site internet de la Ville.*



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM, est un **lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des familles et des professionnels** de l'accueil individuel.

À ce titre, le Relais Petite Enfance accompagne les parents dans la recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif. Il peut aussi les aider à rédiger un contrat d'accueil, à comprendre la réglementation.

Le Relais Petite Enfance est aussi un lieu où les assistantes maternelles peuvent se regrouper pour participer, avec les enfants qui leur ont été confiés par les parents, à de nombreuses activités (jeux, comptines, sortie bibliothèque, activités manuelles, etc.) et se réunir le soir lors de réunion d'information et de réflexion sur leurs pratiques professionnelles.

Les ateliers ont lieu les mardis, jeudis et les vendredis matin dans différents lieux de la ville.



LE DISPOSITIF HORAIRES ATYPIQUES

La Ville de Bègles propose un **dispositif de garde à domicile** aux familles qui ont besoin de faire garder leur(s) enfant(s) **avant 7h30 le matin ou après 18h30 le soir**. Ce dispositif concerne l'accueil des **enfants de 0 à 11 ans**, et vient en relais de la crèche, de l'assistant maternel, ou de l'école. En revanche, il ne permet pas de faire garder son enfant sur une journée complète.

IL REPOSE SUR 2 PRINCIPES :

- Grâce à un partenariat étroit avec l'Institut Régional du Travail Social de Talence, le Relais Petite Enfance de Bègles peut mettre en relation des familles avec **des étudiants se destinant au travail social** (éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale...) assurant ainsi un mode de garde de qualité et respectueux du rythme de chaque enfant.
- Pour accompagner les familles qui seraient en difficulté financière par la mise en place de ce mode de garde, la Ville et le CCAS de Bègles ont mis en place **une aide sous forme d'attribution de Chèques Emploi Service Universel** en fonction des revenus et de la structure de chaque famille, aide cumulable avec le Complément Libre Choix du Mode de Garde de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour étudier vos besoins, trouver une personne pour intervenir à votre domicile ou savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide du CCAS, vous pouvez prendre rendez-vous avec un animateur du Relais Petite Enfance qui vous accompagnera dans vos démarches et la mise en place de l'intervention.



ENFANCE

LES ÉCOLES PRIMAIRES

Bègles compte 7 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires publiques, qui accueillent chaque année plus de 2 600 élèves.

> Retrouvez la liste des structures et les contacts sur la carte à la fin du guide.

Les inscriptions scolaires

ELLES CONCERNENT :

- Les entrées en petite section d'école maternelle, pour votre enfant âgé de 3 ans (le jour de la rentrée scolaire ou avant le 31 décembre de l'année en cours)
- Les entrées en CP d'école élémentaire pour la nouvelle année scolaire
- Les nouveaux habitants

Les inscriptions scolaires pour les entrées en maternelles et en élémentaires se font **en début d'année, entre janvier et mars**. Les dates sont communiquées chaque année dans le journal municipal et le site internet de la ville.

Les inscriptions se font **en ligne via l'Espace Famille de la Ville**. Une vidéo explicative est disponible sur ce site, pour vous aider à créer un compte lors de votre première connexion.

Dès réception de la fiche d'inscription scolaire de votre enfant via votre Espace Famille, vous pourrez prendre rendez-vous avec le directeur de l'école afin de finaliser son inscription scolaire, muni de cette fiche, de votre livret de famille et d'un document attestant que l'enfant est à jour sur les vaccinations obligatoires pour son âge.

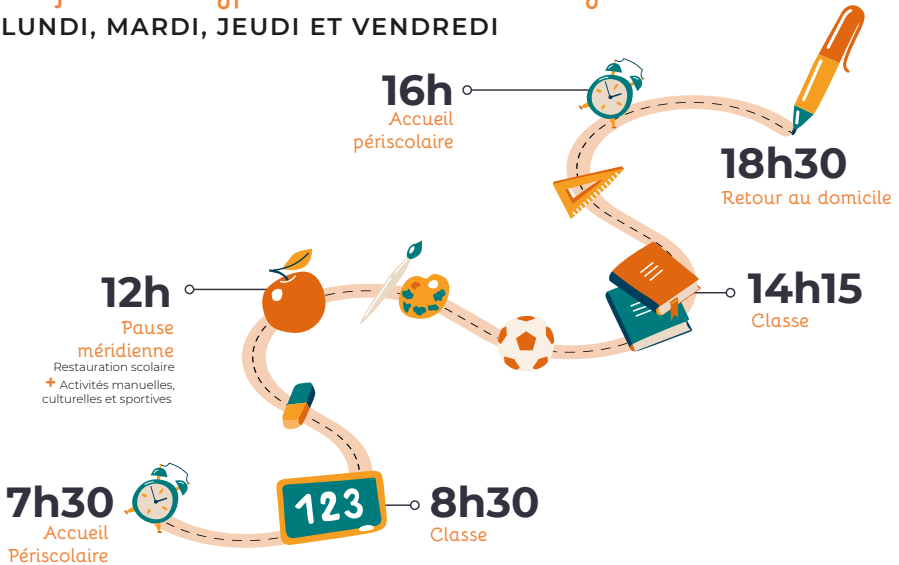


LES RYTHMES SCOLAIRES

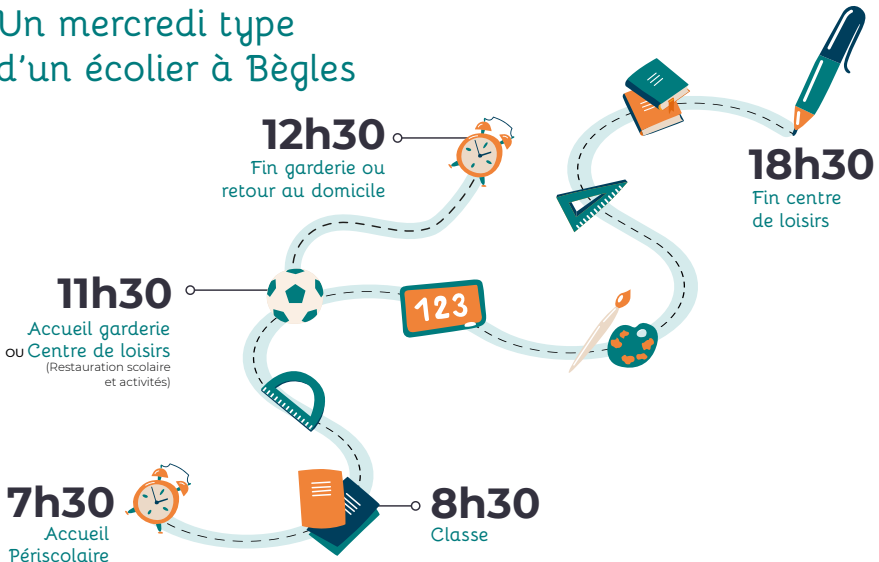
À Bègles, les écoliers bénéficient de la semaine scolaire de 4,5 jours afin d'alléger le temps scolaire quotidien et de bénéficier d'activités périscolaires. Cette organisation des rythmes scolaires a été décidée en concertation avec les parents d'élèves.

La journée type d'un écolier à Bègles

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI



Un mercredi type d'un écolier à Bègles



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Dans chaque école, la Ville propose des services périscolaires encadrés par des professionnels de l'enfance. Ils **ne sont accessibles qu'après inscription des familles** et sont facturés selon une grille tarifaire adaptée aux ressources et aux situations des familles.

Les enfants de moins de 3 ans scolarisés en petite section ont accès à l'ensemble de ces services en cohérence et en complément de leur accueil sur le temps scolaire.



La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les établissements publics. Chaque école bénéficie d'un espace où sont servis les **repas préparés par la cuisine centrale municipale**. Ceux-ci sont élaborés en concertation avec une diététicienne et adaptés à toutes les tranches d'âge. Ils répondent aux exigences réglementaires de qualité et d'équilibre. Chaque semaine, la variété des menus fait une place importante aux fruits et légumes frais, aux produits laitiers et au pain issus de l'agriculture biologique.

Depuis 2012, la ville est labellisée « Territoire Bio Engagé » : **plus de 65 % des denrées utilisées sont issues de l'agriculture biologique**.

La Ville de Bègles propose un **service de repas alternatifs** (sans produit carné) depuis 2014 dans le cadre de la restauration scolaire. Depuis janvier 2017, ce repas est servi de façon collective une fois par semaine, et tous les jours à la demande.

La garderie du matin

Ce service, développé par la Ville dans chaque école, est destiné aux familles dont les horaires de travail ou d'activité (stage, formation...) ne leur permettent pas de prendre en charge leurs enfants avant le début de la journée scolaire. **Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 jusqu'au début des cours.**

La pause méridienne

La pause méridienne, sous la responsabilité de la Ville, inclut le temps du repas et des actions éducatives coordonnées. Dans chaque école, **des activités et animations sont proposées aux enfants** qui le souhaitent. En maternelle, les enfants de moyennes et grandes sections peuvent participer à des activités calmes, de détente ou d'éveil. Les élèves des petites sections bénéficient d'un temps d'accompagnement à la sieste après le repas (lecture, musique douce...). En élémentaire, les animateurs de la Ville et des associations partenaires proposent des activités variées (judo, échecs, relaxation, danse, multi-sports...).





L'accueil périscolaire du soir

L'accueil périscolaire du soir est proposé dans chaque école aux enfants dont les parents peuvent justifier d'une activité (emploi, études, stage...). Il débute à l'heure de fin de la classe **jusqu'à 18h30**. Encadré par les animateurs municipaux, les agents techniques et les ATSEM dans les écoles maternelles, ce temps d'accueil est un **temps éducatif et de loisirs** où des activités et des espaces éducatifs sont proposés aux enfants selon un projet pédagogique.

La garderie du mercredi midi

Le mercredi midi après la fin des cours et **jusqu'à 12h30**, un temps de garderie est proposé gratuitement aux familles qui doivent s'inscrire à ce service en amont.

LES INSCRIPTIONS ÉDUCAPASS

Elles concernent les activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires, Points Accueil Maternels, Points Accueil Élémentaire, Centre de Loisirs de la Petite Enfance et garderie). Les inscriptions sont **à renouveler chaque année**. Elles se font en même temps que les inscriptions scolaires, jusqu'à mai. Les dates sont communiquées chaque année dans le journal municipal et sur le site internet de la Ville.

Les inscriptions se font **en ligne via l'Espace Famille de la Ville**. Une vidéo explicative est disponible sur ce site, pour vous aider à créer un compte lors de votre première connexion.

Lorsque les inscriptions administratives ont été dûment réalisées auprès de la Direction de la continuité éducative, les enfants sont inscrits par défaut à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire du soir. Chaque jour la non-utilisation par l'enfant du service de restauration scolaire et/ou de l'accueil périscolaire du soir doit être signalée dès le matin :

- Par les parents si l'enfant est scolarisé en école maternelle
- Par l'enfant lors de l'appel du matin, s'il est scolarisé en école élémentaire.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE de Bègles est un dispositif gouvernemental porté par la Ville. Il propose un accompagnement personnalisé pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 16 ans présentant des signes de fragilité (repli sur soi, difficultés scolaires et d'apprentissage, mal-être, manque d'autonomie, etc.). Il vise à favoriser l'épanouissement personnel, valoriser les capacités et potentialités, développer la confiance en soi et faciliter l'intégration.



DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES SONT MISES EN PLACE :

- Ateliers éducatifs
- Accompagnement à la scolarité
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement dans un parcours de santé
- Accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs

> Contact : pre@mairie-begles.fr

Le soutien scolaire

Remue-Méninges, association d'éducation populaire accompagne les jeunes et leurs familles béglaises depuis plus de 30 ans. Les enfants du CP jusqu'à la terminale sont accueillis deux heures par semaine, à la Maison des Lacs, à Maurice Thorez et aux Terres Neuves. Les 20 bénévoles accompagnent 200 enfants d'une manière différente de l'école, en faisant des activités pratiques qui donnent du sens aux devoirs. L'accueil collectif des enfants est proposé après l'école en semaine, le les mercredis et durant les vacances. Des séjours familiaux sont organisés ainsi que des ateliers à destination des parents.

> Renseignements et inscriptions auprès de la Maison des Lacs

L'Entraide Scolaire Amicale vient en aide à des enfants en difficultés scolaires, du CP à la terminale. L'association propose une aide individualisée et régulière : un bénévole vient au domicile de l'enfant, pour donner une heure de son temps, une fois par semaine. L'objectif est d'aider l'enfant d'un point de vue scolaire, mais aussi de sensibiliser les parents au travail scolaire. Des sorties culturelles (visites de musées, de zoos...) sont organisées gratuitement ou à tarifs réduits, pour les enfants et les bénévoles. Cet accompagnement est ouvert aux familles béglaises non imposables.

> Plus d'infos : esa.begles@gmail.com

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville intervient auprès des enfants en fragilité, sous la forme d'un mentorat. L'accompagnement dépasse le cadre scolaire, pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle. Les bénévoles sont des étudiants béglais âgés de 18 à 25 ans qui se rendent au domicile de l'enfant deux heures par semaine. Les enfants de 4 à 18 ans qui bénéficient de cet accompagnement gratuit, sont mis en relation avec l'AFEV par le PRE de la Ville.



L'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques

La Ville accompagne les familles et propose un accueil adapté aux enfants en situation de handicap physique ou atteints de troubles du développement.

Une coordinatrice inclusion et accessibilité petite enfance et enfance intervient dans les structures de la Ville. Elle accompagne les enfants aux besoins spécifiques et leurs familles sur les temps périscolaire et extrascolaire. Les agents polyvalents, Atsem et animateurs travaillent ensemble pour aider l'enfant à « trouver sa place ». Ils font le lien avec les familles pour les accompagner dans leurs démarches liées à la scolarisation ou aux loisirs de leur enfant et développent des outils pour rendre l'enfant plus autonome.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte des enfants et des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyen, d'agir, de découvrir la ville et ses acteurs et de s'investir dans des projets collectifs.

Le fonctionnement

Le conseil municipal des jeunes est composé de **35 jeunes âgés de 9 à 14 ans**. Ils sont élus pour un mandat de 2 ans. Ils participent activement à la vie de leur commune en concevant et en réalisant des projets. Les jeunes se réunissent une fois par mois en dehors des vacances scolaires et travaillent par **commissions thématiques**.

Les élus choisissent et **élaborent collectivement les projets** qu'ils souhaitent initier. Ces dernières années, ils

ont notamment organisé la Urban Run Kids, la CMJ party, une récolte de dons pour la SPA, une course aux déchets.

Ils sont encadrés par une animatrice, un responsable de service et un élu référent en charge du CMJ.

Les jeunes conseillers **se réunissent deux fois par an en séance plénière** sous la présidence du maire de Bègles. C'est l'occasion de présenter l'avancement de leurs projets.

Les élections

Des élections sont organisées tous les deux ans pour renouveler le conseil municipal des jeunes. Les jeunes conseillers sont élus par leurs camarades d'écoles élémentaires et secondaires. Les conditions pour être candidat : avoir entre 9 et 14 ans et habiter à Bègles.



À PARTIR DE LA SIXIÈME



LES COLLÈGES

Les collèges sont des établissements gérés par le Conseil départemental de la Gironde. Les **deux collèges béglais** Marcellin Berthelot et Pablo Neruda accueillent chacun près de 600 élèves.

Dans ces deux collèges, les animateurs jeunesse proposent des ateliers, des activités manuelles, sportives, culturelles, des projets solidaires.

> Retrouvez la liste des structures et les contacts sur l'annuaire à la fin du guide.

Les inscriptions au collège

Un **dossier est à remplir et à remettre en main propre au secrétariat** du collège. Prenez directement contact avec chaque établissement pour connaître les pièces justificatives à fournir et compléter le dossier d'inscription de votre enfant.



L'ANIMATION JEUNESSE

Les passerelles CM2- 6^{ème}

Ce dispositif est dédié aux élèves de CM2 qui seront accueillis en 6^{ème} de l'année suivante. Des sorties, des activités et des **rencontres entre les CM2 et les collégiens** sont proposées pendant l'année scolaire et sur chaque temps de vacances, à partir du mois d'octobre. Ces moments d'échange entre les jeunes et les équipes d'animation permettent aux CM2 de mieux appréhender leur arrivée au collège et dans les structures ados de la ville.



Les points accueils jeunes (PAJ)

Ils accueillent les jeunes âgés de **11 à 17 ans, en accès libre**. Les jeunes peuvent y monter des projets, organiser des sorties, participer à des activités etc.

- **La Maison des Lacs**

Au cœur du quartier Monmousseau, la Maison des Lacs héberge l'accueil ados pendant les vacances, et les accueils libres le mercredi et le vendredi.

- **La Chaufferie**

Au cœur du quartier des Terres Neuves, la Chaufferie accueille les jeunes, pour des temps dédiés aux accueils libres, aux jeux, à l'accompagnement de projets.

> Retrouvez les contacts des structures sur l'annuaire à la fin du guide.

L'INFORMATION JEUNESSE

Le Bureau Info Jeunes

Il accueille, informe et oriente les jeunes de **11 à 29 ans**. Lieu ressource **ouvert à tous, gratuit et anonyme**, le Bureau Info Jeunes reçoit les jeunes et leurs familles et offre une information pratique et actualisée sur leurs préoccupations : logement, emploi, insertion, santé, droits, orientation, vacances, mobilité... L'équipe du Bureau Info Jeunes accompagne les jeunes dans leurs projets, met à disposition des moyens et délivre écoute et conseils.





LOISIRS

L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES



Le Centre de loisirs de la petite enfance (CLPE)

Le CLPE est un lieu de vie collective qui accueille les **enfants scolarisés de 3 à 6 ans**, les jours des vacances scolaires, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. De multiples activités et jeux sont proposés aux enfants, sous la conduite d'animateurs diplômés.

Les points accueil enfance (P.A.E.)

Répartis sur les écoles **Buisson, Langevin, Joliot Curie et Sembat** les P.A.E. accueillent les **enfants de 6 à 11 ans**, durant les vacances scolaires, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. Les enfants peuvent y être inscrits ponctuellement ou régulièrement. Ces lieux éducatifs proposent des temps de loisirs culturels, sportifs et environnementaux, sous la responsabilité d'animateurs professionnels.

Le centre de loisirs CM2

Il est ouvert pendant les vacances d'avril et durant le mois de juillet. **Tous les enfants d'âge CM2 inscrits sur un des PAE sont accueillis sur le centre Joliot Curie.** Ce dispositif permet de proposer aux enfants un programme d'activités adapté. À cette occasion, les CM2 des différentes écoles se rencontrent avant la rentrée au collège. Des temps communs sont organisés avec l'accueil ados de la Maison des Lacs. En juillet, ils participent à la construction d'un séjour organisé la dernière semaine.

L'accueil ados

C'est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **ouvert aux jeunes de 11 à 15 ans**, pendant les vacances scolaires. Sur inscription, il est encadré par des professionnels de l'animation jeunesse. L'accueil ados propose une démarche collective et participative dans le choix des activités, dans la gestion d'un budget par exemple et encourage la prise d'initiatives.

L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI APRÈS-MIDI

La Ville propose un accueil de loisirs au sein de chaque école le mercredi après-midi après le temps de classe jusqu'à 18h30. Il s'agit des **PAM (Points Accueil Maternels) et des PAE (Points Accueil Élémentaires)** répartis sur l'ensemble de la commune. Les enfants inscrits déjeunent au restaurant scolaire et ont accès à une offre d'activités de loisirs variées.



LES RÉSERVATIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les réservations se font selon les modalités définies dans le règlement intérieur des A.L.S.H.

Les **pré-réservations des mercredis se font à l'année** auprès de la Direction de la continuité éducative de la Ville ou de manière occasionnelle, en contactant le centre de loisirs qui accueille votre enfant, au minimum 7 jours avant.

Les **pré-réservations des vacances s'effectuent en ligne via votre Espace Famille**, de manière limitée dans le temps. Un courriel vous est envoyé pour valider (ou non) vos demandes de réservation, en fonction des capacités d'accueil des structures.

Si votre demande n'est pas validée, vous avez la possibilité de prendre contact avec la structure dont dépend votre enfant pour être inscrit sur liste d'attente.



LA LUDOTHÈQUE ET LA JOUJOUTHÈQUE

La ludothèque du Centre social et culturel l'Estey est un **espace de jeu libre et ouvert à tous**. Des jeux et jouets sont mis à disposition et prêtés. La ludothèque est ouverte le mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. La joujouthèque est un espace de jeu dédié aux 0-3 ans.

> Retrouvez l'adresse et les contacts de la joujouthèque sur l'annuaire à la fin du guide

LES AIRES DE JEUX

Les aires de jeux situées dans les écoles, crèches, parcs et squares de la ville sont des **lieux de rencontre et de convivialité dans chaque quartier**. Adaptés à tous les âges de l'enfance, ces équipements de proximité sont le plus souvent en **accès libre**. Ils offrent aux plus jeunes un terrain d'expérimentation et d'imagination dans l'espace urbain, tout en satisfaisant leurs besoins en motricité.

> Retrouvez la liste des aires de jeux et leur localisation à la fin du guide.

L'OFFRE CULTURELLE DU TERRITOIRE



La bibliothèque propose un **accueil spécifique des structures petite enfance, des assistantes maternelles et des scolaires** afin de créer et renforcer le goût de la lecture. Des actions avec les collèges et les lycées sont proposés dans le cadre de projets spécifiques.

Tout au long de l'année, des animations sont proposées à destination de tous les publics : lectures, contes, rencontres avec des auteurs, clubs participatifs, conférences, expositions, projections et ateliers numérique...

La bibliothèque municipale

La bibliothèque est un **lieu gratuit, ouvert à tous**, permettant l'accès à l'information, à la culture, favorisant les échanges mais également un lieu de mixité sociale et de cohabitation. Les collections proposent plus de 60 000 documents : albums, bandes dessinées, DVD, romans, liseuses, journaux et magazines pour les enfants, les adolescents et les adultes. L'inscription permet l'emprunt de 12 documents, pour une durée de 6 semaines.

Le site internet de la bibliothèque permet de consulter le catalogue et d'accéder aux ressources numériques de la métropole : autoformation, presse en ligne et VOD.

> <https://bibliotheque.mairie-begles.fr>

Enfin, l'espace multimédia dispose de 10 postes publics permettant une consultation libre et un accompagnement dans toutes les démarches informatiques.



La Maison Municipale de la Musique

La Maison Municipale de la Musique est un **lieu de découverte du son et de l'instrument, à partir de cinq ans**. Cette école de musique publique et municipale accueille plus de 300 élèves. Elle permet de découvrir la musique de différentes façons suivant son âge et ses envies : classe d'éveil musical, activités musicales de groupe, apprentissage instrumental, d'orchestre, ateliers d'ensembles instrumentaux, formation musicale. L'enseignement se déroule en dehors des heures d'école, principalement les mercredi et samedi, ainsi que les autres jours après 16h30.

Sur le temps scolaire, le dispositif "orchestre à l'école" est mis en place dans une école : des professeurs assurent 3 heures d'enseignement auprès des enfants de l'OAE. Deux heures par pupitre et une heure avec l'ensemble de l'orchestre. Chaque fois que cela est possible, l'OAE fait des concerts.

La MMM propose également des découvertes instrumentales en école maternelle et en école élémentaire.

Le musée de la Création Franche

Musée municipal depuis 1996, reconnu équipement d'intérêt métropolitain en 2017, le musée de la Création Franche est un musée d'art brut et apparentés. Depuis janvier 2021, le musée a fermé ses portes au public pour une importante phase de travaux d'agrandissement et de rénovation. La réouverture du musée est prévue en 2025. Le musée de la Création Franche reste, malgré la fermeture, un relais, un lieu ressource et support de l'éducation artistique et culturelle.

Dans le cadre du parcours et des actions menées en faveur du public scolaire, le musée propose un **dispositif de médiation nomade** « Le musée à l'école » ouvert à toutes les écoles de Bègles (cycle 1 à 3) notamment. Il propose la venue en classe de la médiatrice du musée et d'une sélection d'œuvres de la collection.

La CitéCirque, une programmation municipale

La CitéCirque (portée par la Ville et l'association CREAC) propose chaque année des spectacles pour tous les âges, sous chapiteau, à l'espace Jean Vautrin et dans l'espace public. À dominante cirque, sa programmation est également pluridisciplinaire : concerts, théâtre, spectacles pour le jeune public et arts graphiques... La CitéCirque veille à proposer des tarifs avantageux aux plus jeunes, sous la forme d'un **tarif réduit pour les moins de 18 ans**. Elle est également partenaire de la carte jeune Bordeaux Métropole (0-25 ans). Chaque saison, elle propose des **représentations sur le temps scolaire**, réunissant plus de 1500 élèves, afin d'offrir à tous un égal accès à la culture, et coordonne des **parcours culturels** pour des publics spécifiques.

Enfin, des **ateliers gratuits et des stages de pratique** sont organisés chaque saison en lien avec sa programmation. Son équipe est basée à ChaptiÔ dans le quartier des Terres Neuves.

LA CARTE JEUNE

La carte jeune est un **dispositif gratuit permettant aux 0-25 ans de bénéficier de tarifs réduits et de bons plans** pour des sorties culturelles, sportives et de loisirs dans la métropole.

Plus de 150 partenaires dans les communes participantes, dont Bègles, font bénéficier les détenteurs de la carte de tarifs préférentiels. Chez certains, la réduction s'étend à l'accompagnateur du jeune de moins de 16 ans. Cinéma, musées, matchs sportifs, librairies, escape games et bien d'autres activités vous ouvrent leurs portes.

Les bons plans à Bègles

À BÈGLES, LES 0-25 ANS PEUVENT PROFITER DE :

- 5 % de réduction à l'année à la **Librairie du Contretemps**
- Une carte de location de 12 jeux à moitié prix à la **Ludothèque de L'Estey**
- Un tarif réduit sur tous les spectacles proposés par **Le Théâtre en Miettes**
- Un tarif réduit à la **Piscine Les Bains** : 2 € l'unité et 16 € les 10 entrées
- D'offres avantageuses sur les spectacles proposés par la CitéCirque

Obtenir la carte

Pour obtenir la carte, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et rendez-vous sur le site **cartejeune.bordeaux-metropole.fr**. Vous pouvez également vous rendre à l'un des **points relais de la Ville** : le Bureau Info Jeunes, le Centre social et culturel L'Estey, la Maison Sport Santé et ChaptiÔ.



L'OFFRE SPORTIVE DU TERRITOIRE

La piscine Les Bains

La piscine municipale est équipée d'un bassin de 25m, d'une aire de motricité, d'un solarium, d'un hammam, d'un espace de restauration et d'un espace soins du corps. **Plusieurs activités sont proposées pour tous les âges** : jardin aquatique (3-6 ans), apprentissage et perfectionnement enfant (6-12 ans) et adolescent (à partir de 12 ans). Ces activités sont sur inscription à l'accueil de la piscine, en ligne ou par téléphone au 05 56 85 86 39.

Le "savoir-nager" pour tous les petits Béglais

Depuis l'ouverture de la piscine Les Bains en 2006, la Ville a souhaité accompagner fortement l'Education Nationale dans l'apprentissage de la natation. **Les enfants de grandes sections maternelles et des écoles primaires de Bègles bénéficient de séances de natation.** Ils découvrent la piscine et le plaisir de l'eau, puis apprennent à nager à la fin du CM1. Ils pratiquent ensuite la voile scolaire pendant leur CM2.

Les associations sportives du territoire

Bègles compte une cinquantaine de clubs et sections, toutes disciplines confondues : sports de balles, athlétisme, activités nautiques, pétanque, gymnastique, tennis et tennis de table... Les enfants trouveront l'activité de leur choix pour une pratique de loisirs ou de compétition parmi ces nombreux sports.

Des activités gratuites pendant les vacances

Des activités sportives sont proposées par les éducateurs de la Ville, en partenariat avec les associations sportives locales dans le cadre de CAP 33, un dispositif du Département de la Gironde. Durant les vacances scolaires et les grandes vacances, **plus d'une centaine d'activités différentes sont accessibles gratuitement aux jeunes à partir de 10 ans et aux familles.**



PARENTALITÉ

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « RÉCRÉ MALIN »

Futurs parents, parents et enfants jusqu'à 6 ans sont accueillis ensemble par des professionnels de la petite enfance dans un lieu convivial et adapté aux tout-petits pour jouer, s'informer, se rencontrer, échanger.

La fréquentation de Récré-Malin ne nécessite **pas d'inscription préalable**. Elle est **gratuite et anonyme**. Chacun est libre d'arriver et de partir à l'heure souhaitée.

RÉCRÉ-MALIN RÉSERVÉ AU MOINS DE 3 ANS EST OUVERT À LA MAISON DE L'ENFANT ET DES PARENTS, ALLÉE DES DROITS DE L'ENFANT :

- Les mercredis de 15h30 à 17h30
- Les vendredis de 9h à 11h
- Les samedis de 10h à 12h

RÉCRÉ-MALIN RÉSERVÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES EST OUVERT À L'ESPACE EDUCATIF JEAN ZAY :

- Les mardis de 16h à 18h hors vacances scolaires

LES ACTIONS PARENTALITÉ DE LA MAISON DE L'ENFANT ET DES PARENTS



Tout au long de l'année, la Maison de l'Enfant et des Parents propose une grande diversité d'actions en direction des familles : éveil musical parent enfant, répit parental, danse prénatal, conférence sur l'éducation et le développement de l'enfant, massages bébés...

> Retrouver la programmation des actions parentalités sur l'agenda en ligne sur le site internet de la Ville et à l'accueil de la Maison de l'Enfant et des Parents.



LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY

Plusieurs rendez-vous gratuits sont organisés par le Centre social et culturel de la Ville, à destination des familles.



Les matinées parents-enfants

Des **ateliers ludiques et créatifs** pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents sont proposés un mercredi par mois, de 9h30 à 11h30 à ChapitÔ. Sur inscription au 05 56 49 95 95.



Un temps pour soi

Les parents se retrouvent autour d'un **café pour échanger et décompresser**, un jeudi par mois, de 9h30 à 11h30, à L'Estey. Sur inscription au 05 57 35 13 00.



Le samedi des familles

Au programme de ce moment en famille : des **temps d'échanges entre parents, des ateliers, et un déjeuner**, un samedi par mois, de 10h à 16h, L'Estey. Sur inscription au 05 57 35 13 00.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET DES PARENTS

La Maison du Département des Solidarités

Réparties sur l'ensemble du territoire, les Maison du Département des Solidarités **informent et aident les familles et les jeunes de moins de 21 ans** : soutien des parents dans l'éducation de leurs enfants, aide des jeunes en difficultés de relation intrafamiliales, accompagnement à l'insertion...

Le point écoute jeune

Des **consultations gratuite et confidentielles pour les jeunes de 11 à 25 ans** sont assurées par les psychologues de la Maison de Santé Bagatelle, dans les points écoute jeune. À Bègles, la permanence des professionnels de santé se tient au BT emploi, 23 rue Robert Schuman, les mercredis après-midi.

> *Prise de rdv sur Doctolib.*



ANNUAIRE

Crèches

GRANDE CRÈCHE MUNICIPALE « 3 P'TITS TOURS »

46 places pour des enfants âgés
de 4 mois à 3 ans
📍 47 rue Charles Lamoureux, 33130 Bègles
05 56 85 70 41
3ptitstours@mairie-begles.fr

PETITE CRÈCHE MUNICIPALE « LES P'TITS CŒURS »

20 places pour des enfants âgés
de 9 mois à 3 ans
📍 Rue des sécheries, 33130 Bègles
05 56 49 04 87
ptitscoeurs@mairie-begles.fr

PETITE CRÈCHE MUNICIPALE « RIBAMBULLE »

20 places pour des enfants de 2 à 3 ans
📍 Allée des Droits de l'enfant, 33130 Bègles
05 56 85 56 13
ribambulle@mairie-begles.fr

GRANDE CRÈCHE DE BAGATELLE

19 places réservées pour les enfants béglais
📍 323 rue Frédéric Sévène, 33400 Talence
05 57 12 40 34
creche@centre-social.com

CRÈCHE LA CÂLINERIE DE L'ASSOCIATION SAGE

26 places pour les enfants de 3 mois à 3 ans
📍 51 rue Roger Lejard, 33130 Bègles
05 56 21 69 35
calineriesage@yahoo.fr

PETITE CRÈCHE CLAPOTIS DE L'ASSOCIATION SAGE

16 places pour les enfants de 3 mois à 3 ans
📍 133 rue de Lauriol, 33130 Bègles
05 56 49 29 95
clapotis.sage@sfr.fr

PETITE CRÈCHE FRIMOUSSE DE L'ASSOCIATION SAGE

20 places pour les enfants de 3 mois à 3 ans
📍 4 rue G. Monmousseau, 33130 Bègles
05 56 49 41 92
frimousse.sage@orange.fr

PETITE CRÈCHE « LES ESTEYOUS » DE L'ESS 123 POUSSE

6 places réservées pour les Béglais
📍 103 av. du Maréchal Leclerc, 33130 Bègles
06 63 53 19 21
familles@123pousse.fr

CRÈCHE « MILLE TRÉSORS »

Mis en place pour les entreprises de
Bègles cette crèche de 36 places est gérée
par People&Baby
📍 3 rue Louis Blériot, 33130 Bègles
07 68 53 37 84
milletresors@people-and-baby.com

PETITE CRÈCHE « CIRCUS »

Cette crèche de 18 places est gérée par
people&baby
📍 24 rue Louis Denis Mallet, 33130 Bègles
07 66 11 87 94
circus@people-and-baby.com

MICRO-CRÈCHE LIVELI

12 places gérées par Les Petits Chaperons
Rouges
📍 20 bis allée des Pruniers, 33130 Bègles
01 46 94 91 95

MICRO-CRÈCHE PRÉLUDE

12 places
📍 196 av. Salvador Allende, 33130 Bègles
06 27 67 18 17
prelude.microcreche@gmail.com

Écoles maternelles publiques

BOILEAU 📍 3 place de la Liberté
École : 05 56 85 97 21
Temps périscolaires : 05 56 85 52 04
periscolaire.boileau@mairie-begles.fr

LA FERRADE 📍 17 rue Jean Fellonneau
École : 05 56 85 93 59
Temps périscolaires : 05 56 85 35 80
pam.laferrade@mairie-begles.fr

JACQUES PRÉVERT 📍 137 av. Alexis Labro
École : 05 56 49 01 82
Temps périscolaires : 05 56 85 08 44
periscolaireprevert@mairie-begles.fr

FERDINAND BUISSON
📍 115 rue Ferdinand Buisson
École : 05 56 85 93 03
Temps périscolaires : 05 56 85 17 33
pam.buisson@mairie-begles.fr

JEAN ZAY 📍 19 rue I. & F. Joliot Curie
École : 05 56 85 90 18
Temps périscolaires : 05 56 49 69 97
pam.joliotcurie@mairie-begles.fr

PAUL VAILLANT-COUTURIER
📍 10 rue Paul Vaillant-Couturier
École : 05 56 85 93 95
Temps périscolaires : 05 56 49 61 32
pam.pvc@mairie-begles.fr

SAINT-MAURICE 📍 112 rue Marcel Sembat
École : 05 56 85 73 99
Temps périscolaires : 05 56 85 02 46
pam.stmaurice@mairie-begles.fr

Écoles élémentaires publiques

LÉON GAMBETTA 📍 17-19 rue Louis Eloi
École : 05 56 85 97 15
Temps périscolaires : 05 56 49 24 48
periscolaire.gambetta@mairie-begles.fr

IRÈNE ET FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE
📍 18-20 rue I. & F. Joliot Curie
École : 05 56 85 94 50
Temps périscolaires : 05 56 49 32 05
pae.joliotcurie@mairie-begles.fr

MARCEL SEMBAT 📍 94 rue M. Sembat
École : 05 56 85 79 31
Temps périscolaires : 05 56 49 12 98
pae.sembat@mairie-begles.fr

ROGER SALENGRO 📍 71 rue R. Salengro
École : 05 56 85 91 19
Temps périscolaires : 05 57 35 95 49
periscolaire.salengro@mairie-begles.fr

FERDINAND BUISSON
📍 101-103 rue Ferdinand Buisson
École : 05 56 85 95 08
Temps périscolaires : 05 56 49 39 02
pae.buisson@mairie-begles.fr

PAUL LANGEVIN 📍 129 bis rue de Lauriol
École : 05 56 85 90 81
Temps périscolaires : 05 56 49 19 31
pae.langevin@mairie-begles.fr

Les écoles primaires privées sous contrat

ÉCOLE JEANNE D'ARC
📍 65 avenue du Professeur Bergonié
École : 05 56 85 97 75
ce.0331939D@ac-bordeaux.fr

ÉCOLE SAINTE MARIE DE LA FERRADE
📍 8 rue Anatole France
École : 09 50 56 85 96
ce.0331938C@ac-bordeaux.fr

Collèges

MARCELLIN BERTHELOT
📍 23 rue Marcelin Berthelot - 05 57 35 08 50

PABLO NERUDA
📍 1 chemin de Mussonville - 05 56 85 96 04

Information

BUREAU INFO JEUNES
📍 21 rue Calixte Camelle
05 56 49 06 34 - bij@mairie-begles.fr

MAISON DE L'ENFANT ET DES PARENTS
📍 Allée des Droits de l'Enfants
05 56 49 88 54
mep@mairie-begles.fr
petite.enfance@mairie-begles.fr
inscriptions.educapass@mairie-begles.fr
regie.educapass@mairie-begles.fr

MAISON DU DÉPARTEMENT DES SOLIDARITÉS DE BÈGLES
📍 13 rue du Maréchal Joffre - 05 56 80 54 65

ACCUEIL DE LOISIRS

📍 Centre de loisirs de la Petite Enfance
Espace Éducatif Jean Zay
19, rue Joliot Curie
05 56 85 17 52 - clpe@mairie-begles.fr

POINTS ACCUEIL ENFANCE

📍 P.A.E. Paul Langevin
129 rue de Lauriol (dans l'enceinte du
Complexe Langevin)
05 56 85 58 08
pae.langevin@mairie-begles.fr

P.A.E. FERDINAND BUISSON

📍 101 / 103 rue Ferdinand Buisson
05 56 85 90 05
pae.buisson@mairie-begles.fr

P.A.E. JOLIOT CURIE

📍 21 avenue Jeanne d'Arc
05 56 85 75 23
pae.joliotcurie@mairie-begles.fr

P.A.E. MARCEL SEMBAT

📍 94 rue Marcel Sembat
05 56 49 35 28
pae.sembat@mairie-begles.fr

Points accueils jeunes

LA CHAUFFERIE

📍 18 allée Jean Dubuffet - 06 26 45 92 78

LA MAISON DES LACS

📍 12 rue de Bray - 05 56 85 63 20
L'association O'ptimomes Loisirs

JEANNE D'ARC

📍 65 avenue du Professeur Bergonié
Sport, culture, loisirs

BIBLIOTHÈQUE

📍 58 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
05 56 49 54 81

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY / LUDOTHÈQUE ET JOUJOUTHÈQUE

📍 20 rue Pierre et Marie Curie
05 57 35 13 00 - censo@mairie-begles.fr

CHAPITÔ

📍 17 rue Robert Schuman
05 56 49 95 95 - citecirque@mairie-begles.fr

MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE

📍 57 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
05 33 89 95 59

MUSÉE DE LA CRÉATION FRANCHE

📍 58 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
05 56 85 81 73

PISCINE LES BAINS

📍 2-14 rue Carnot, 33130 Bègles
05 56 85 86 39

SERVICE VIE CULTURELLE

📍 Mairie de Bègles
05 56 49 95 94
culture@mairie-begles.fr

Aires de jeux

JARDINS PARTAGÉS THOREZ

📍 Allée Ferrat - Pour les 1 à 6 ans

PARC DE MUSSONVILLE

📍 106 rue Alexis Labro - Pour les 1 à 14 ans

COMPLEXE LANGEVIN

📍 129 bis rue de Lauriol - Pour les 2 à 4 ans

SQUARE ROUSSELIÈRE

📍 Rue Jean Pauly - Pour les 2 à 6 ans

PLACE ETIENNE DOLET

Pour les 2 à 6 ans

PRÈS LACOSTE

📍 Rue Pres Lacoste - Pour les 2 à 6 ans

MAISON DES LACS

📍 Rue Bray - Pour les 2 à 6 ans

PLACE DE LA LIBÉRATION

📍 Rue Léon Blum - Pour les 2 à 6 ans

PLACE DUHOURQUET

📍 Rue du Prêche - Pour les 2 à 8 ans

SQUARE CROIZAT

📍 Rue du M. Joffre - Pour les 2 à 15 ans

RIVES D'ARCINS

📍 Rue des F. Lumière - Pour les 2 à 18 ans

PLACE ARISTIDE BRIAND

📍 Rue Ampère - Pour les 6 à 12 ans

HALTE NAUTIQUE

📍 Avenue Pierre Mendès France
Pour les 6 à 12 ans

TERRES NEUVES

En cours de réalisation

Restez informé de l'actualité
de la ville sur le site
mairie-begles.fr



Mairie de Bègles
77, rue Calixte Camelle
33130 Bègles
.....

05 56 49 88 88